

Rapport de présentation

Comité Syndical
du Vendredi 1er février 2019



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Comité syndical du 1^{er} février 2019

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget est illégale. Il doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget doit être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Les orientations budgétaires sont proposées chaque année en application des objectifs inscrits dans la Charte du Parc. La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget.

Les projets seront précisés par leurs déclinaisons en actions lors du vote du Budget qui suivra et permettra d'affiner le programme d'actions. La présentation de ces projets suit la nomenclature du rapport d'activités, ce qui a pour avantage de faciliter un meilleur suivi de l'évolution du territoire et des actions entreprises d'une année sur l'autre.

Il permet également d'informer sur la situation financière du Syndicat mixte et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre.

Le rapport qui est présenté donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat. Le rapport est transmis par le Parc aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Comité syndical. Il est également transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre et mis à la disposition du public au siège du Parc.

Le présent rapport donne des indications sur la situation financière globale du Parc et sur les engagements financiers des membres et partenaires du Syndicat mixte. Après une présentation synthétique des principaux projets pour l'année 2019, il sera fait un point sur les effectifs de la collectivité pour mener à bien les actions prévues.

Cette présentation sera complétée par un état de la dette du Syndicat mixte et de sa trésorerie.

Esquisse des résultats 2018 du Budget Principal

	CA 2017	CA 2018
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	2 440 069	2 415 538
dont 011- charges à caractère général	783 153	759 748
012- charges de personnel	1 562 236	1 595 676
66 - charges financières	30 787	16 825
67 - charges exceptionnelles	13 191	4 098
68 - amortissements	50 702	39 192
Recettes	2 363 176	2 587 365
dont 64 - remboursement charges personnel	28 401	26 992
70 - produits d'exploitation	205 428	184 682
74 - participations et subventions	2 129 347	2 363 850
75 - Revenus des immeubles		11 840
Solde	-76 893	171 827
Excédent reporté	226 855	149 962
INVESTISSEMENT		
Dépenses	199 309	303 991
dont 16- remboursement emprunts LT	87 245	89 760
remboursement emprunts TVA		56 000
21-23- matériels et travaux	112 064	158 231
Recettes	271 135	313 772
dont 16- emprunts TVA	38 800	220 700
10- FCTVA	52 358	19 304
10- Excédent de Fonctionnement Capitalisé	92 388	
13- subventions	36 886	34 576
28- amortissements	50 702	39 192
Solde	71 826	9 781
Excédent reporté	63 603	135 429

Une première analyse des résultats en fonctionnement pour 2018, fait ressortir un excédent de gestion de 171 827 €. Toutefois, il faut préciser que celui-ci résulte de subventions exceptionnelles mobilisées au titre du programme TEPCV et au rattrapage du retard de versement de certaines subventions liées à des exercices antérieurs. Cet excédent masque malgré tout toujours d'importants problèmes de trésorerie auxquels le Parc doit faire face. En effet, la collectivité a toujours autant de difficultés dans la mobilisation des crédits FEADER (programmes CTZH et LEADER). Ainsi fin 2018, le Parc n'avait pas reçu les notifications d'aides au titre de ces crédits pour des opérations menées en 2017 et 2018 pour un montant attendu de subvention de plus de 400 000 €.

Evolution des dotations

Selon les informations qui ont été transmises au Parc, le budget 2018 sera bâti sur les bases d'un maintien des dotations de 2017.

Budget statutaire :

Stabilité des dotations :	Région	594 365 €
	Département	145 000 €
	Communes	172 000 €
	Etat (DREAL)	100 000 €

Budget d'opérations :

- Contrat de Parc : enveloppe de crédits de la Région Centre – Val de Loire permettant le financement d'un programme annuel d'actions conduites par le Parc, stable depuis plusieurs années à hauteur de 180 000 €.
- Dotation de la DREAL (Ministère de l'écologie) : 20 000 € /an.
- L'essentiel de l'animation du pôle Nature est financé dans le cadre du CTZH.
- CPER (contrat de projets Etat-Région) 2015-2020 : nous bénéficions d'une dotation sur projets, sur des financements de la Région, d'environ 80 000 € par an.
- Budget annexe « Petite enfance » : pas d'augmentation des cotisations communales.
- Relais Brenne Initiative Jeunes : pas d'augmentation des cotisations communales.
- PIG « efficacité énergétique du bâti » : signature d'une convention pour la prolongation jusqu'au lancement d'une nouvelle OPAH. L'étude de faisabilité de cette dernière est en cours de réalisation avec la possibilité d'y adjoindre une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).
- « Destination Brenne » : proposition de maintenir l'affectation des cotisations communales antérieurement mobilisées pour l'OPAH et le PIG, pour le soutien à ce nouvel Office de Tourisme. Par ailleurs, la mise à disposition des personnels du Parc auprès de l'association nécessite de prévoir le remboursement des salaires de ces agents. En contrepartie, le Parc s'est engagé à verser une subvention à l'association d'un montant équivalent.

Les Projets pour 2019

Il s'agit en grande partie de la reconduite d'opérations engagées les années précédentes et les actions nouvelles s'inscrivent plus globalement dans des programmes qui s'étendent sur plusieurs années et déjà initiés en 2018.

- **Le contrat territorial de zone humide (CTZH)** signé fin 2017, doit permettre le financement d'un certain nombre de postes du pôle Nature, notamment sur la régulation des espèces exotiques envahissantes. Il est également mobilisé pour le poste visant à faciliter l'élaboration et l'animation des dossiers MAEC (mesures haies et couvert 6) pour partie et ce technicien serait amené pour une autre partie à suivre les dossiers bocage et paysage.
Il est également envisagé le financement d'un poste de technicien spécialiste en SIG pour finaliser l'observatoire naturaliste et le travail sur le répertoire des étangs.
- Dans le cadre de la seconde tranche du **programme TEPCV** et plus particulièrement la mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) suite à la réalisation de travaux d'isolation et d'éclairage public par les communes et le PNR, les subventions obtenues devraient être versées durant le premier semestre et reversées aux collectivités concernées.
- **La RNR « Terres et étangs de Brenne, Massé-Foucault »**, les travaux visant à assainir toute la chaîne d'étangs « Massé » ont été réalisés en 2018. Pour 2019, il reste quelques interventions à effectuer sur des ouvrages hydrauliques (bonde de l'étang Barinaud par exemple) mais également terminer les clôtures sur les parcelles utilisées par les éleveurs qui sont en convention sur la réserve. Ces travaux sont intégralement financés dans le cadre du CTZH par des subventions.
- **Lutte contre les espèces invasives** : Poursuite des opérations débutées les années précédentes. Ces actions sont également financées à 100 % par des subventions.
- Pour **l'Office de Tourisme Intercommunautaire**, « Destination Brenne » il est prévu de poursuivre la mise à disposition de personnels et de moyens matériels, ainsi que le financement de certaines éditions.
- La **gestion du château d'Azay-le-Ferron**, devrait pouvoir se poursuivre dans le cadre d'une convention de 3 ans signée avec la Ville de Tours qui s'engage sur cette période dans le financement d'un poste de guide conférencier et le versement d'une subvention de 15 000 € par an. L'objectif est de maintenir au moins l'équilibre financier qui a été obtenu depuis les 2 dernières saisons.
- La **refondation de l'Ecomusée** : Aurélie Houbre a été recrutée par le Parc en 2018 pour mener une réflexion sur le développement global de l'ensemble des structures muséographiques du territoire et sur leur mise en tourisme. Le financement est mutualisé entre le PNR (programme LEADER), la ville du Blanc (pour couvrir le temps passé à la « direction » de l'écomusée), la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne. Cette mission devrait aboutir en 2019 à des pistes de réflexion et à des choix à faire pour l'avenir de l'ensemble des structures muséographiques.

- **Destination Parcs – Opération Bercy Village** : reconduction de la manifestation organisée par la Fédération des Parcs sur le site de Bercy Village en 2017 pour la promotion des Parcs naturels régionaux. Cette action représente un coût total d'environ 7 500 €.
- **Les investissements** concerneront essentiellement le site de la Maison du Parc. Ceux envisagés en 2018 n'ont pas pu être réalisés, il s'agit de la réfection des aménagements extérieurs (requalification paysagère, accessibilité handicapés, création de nouvelles places de stationnement).
- **Refonte du site internet du Parc**
La refonte du site internet du Parc en lien avec le développement d'un site relatif à la promotion touristique dans le cadre de la mise en place de l'OT « Destination Brenne », a pris du retard et ne devrait aboutir qu'au cours du premier trimestre 2019. Les crédits seront donc à réinscrire.
- **Modification et évolution du diaporama de la Maison du Parc**
Quelques adaptations sont nécessaires sur le « diaporama » qui présente le Parc dans l'espace « accueil touristique ».
- Mener une réflexion sur l'organisation d'un éventuel anniversaire dans le cadre des 30 ans du Parc. Il est toutefois proposé que cette commémoration soit organisée tout au long de l'année 2020 au travers de différentes manifestations, dont celles régulièrement menées par le Parc chaque année. Dans ce cadre, il pourrait également être envisagé de participer à la réalisation d'un **film sur la biodiversité en Brenne** dont le projet est porté par Nicolas Van Ingen.

Ressources humaines

Etat des effectifs Au 01/01/2019	Titulaires		Contractuels							Total		Rappel 2018	
			CDI		CDD		Autres contrats						
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP		Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Total	21	19.4	11	8.9	15	11.4	Agent de service Guides	12	2.9	59	42.6	54	41.2

- Un agent, Vivien Airault, a fait valoir un droit à congé parental pour une période de 12 mois à compter de novembre 2018, il ne reprendra ses fonctions au sein de la collectivité qu'en décembre 2019. Il n'y a pas eu de remplacement poste pour poste et donc pas de recrutement pour le remplacer. Il a été décidé de procéder à une adaptation de certains postes existants permettant ainsi à certains agents de progresser dans les missions qui leur sont confiées.
- Clémence Legros, qui assurait une mission dans le domaine de l'urbanisme et des paysages, a cessé ses fonctions au sein du Parc en septembre 2018. Malgré le lancement d'un recrutement assez large, aucun candidat n'a pu être retenu ou n'a accepté la mission envisagée. Il sera nécessaire de renouveler ce recrutement dans le courant de l'année. En

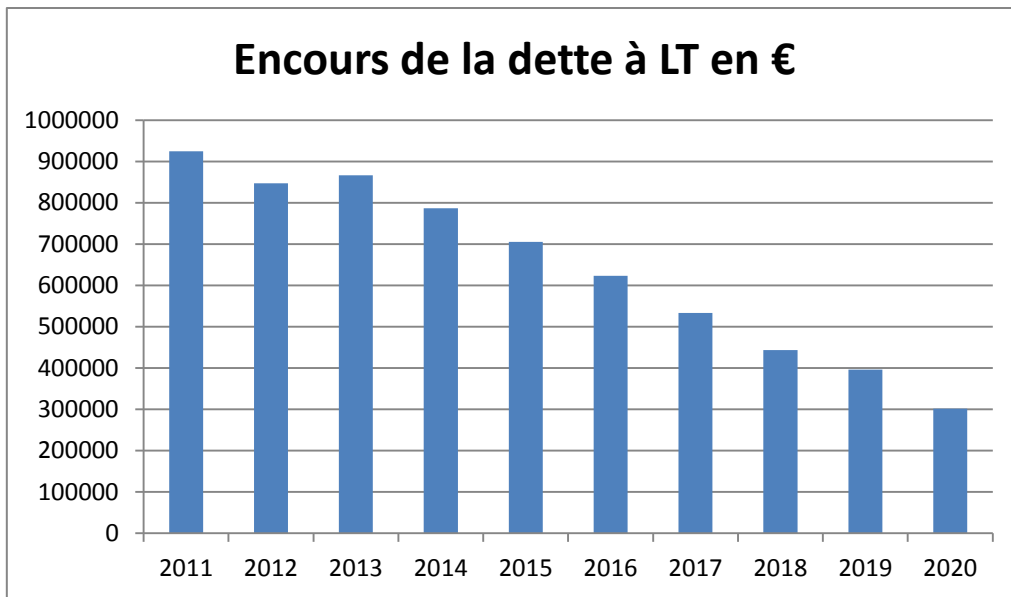
attendant, une personne sera recrutée sur un poste de contractuelle du 14 janvier au 31 mai.

- Suite à des évolutions de missions pour certains agents et suite à la réorganisation de certains services, il semblerait souhaitable d'envisager en 2019 une revalorisation de quelques salaires.

Endettement

L'encours de la **dette à long terme** continue de baisser : 396 242 € fin 2019 contre 443 303 € fin 2018, malgré la réalisation d'un nouvel emprunt de 50 000 € pour les travaux sur la RNR. L'annuité des emprunts en 2018 s'établira à 105 732 € (97 062 en capital et 8 670 en intérêts). S'y ajoutent **deux prêts relais TVA** : un de 38 800 € contracté en 2017 et remboursable en 2019 et un de 35 700 € contracté en 2018 et remboursable en 2020. Le premier devrait être couvert en grande partie par le FCTVA attendu en 2019. Deux **prêts courts termes** ont été contractés pour pouvoir mettre en œuvre des opérations en attente de subventions. Les remboursements de ceux-ci seront couverts par le versement des subventions attendues pour lesquelles des arrêtés ont été obtenus. Un premier de 80 000 € pour des travaux à la Maison du Parc et la Maison de la Nature dont une grande partie correspond aux crédits attendus au titre des CEE - TEPCV. Le second de 55 000 € a servi à financer les travaux sur la RNR avec une subvention attendue de l'ALB du même montant que l'emprunt.

Emprunts long terme	Durée (ans)	Taux	Dette à l'origine	Annuité	intérêts	Capital	Dette au 31/12/2019
Cuisines sanitaires MDP Crédit local de France	15	4.48	56 000	5 115	219	4 896	0
Renégociation Crédit Agricole	20	Var.	513 417	28 316	93	28 223	194 070
Renégociation Caisse d'Épargne	15	3.70	172 788	15 216	1571	13 645	28 824
Fromagerie Crédit Mutuel	10	2.90	41 255	4 767	85	4 682	4 549
Restructuration Caisse d'Épargne	10	4.51	300 000	37 097	4094	33 003	70 366
Chaufferie bois Crédit Agricole	12	3.25	97 000	9 801	1894	7907	53 139
Travaux RNR Crédit Agricole	10	1.34	50 000	5 420	714	4 706	45 294
Totaux en €			1 230 460	105 732	8 670	97 062	396 242
Prêt relais TVA	2	0.60	38 800	39 033	233	38 800	0
Prêt relais TVA	2	0.60	35 700	234	234	0	35 700
Prêt Court terme	2	0.55	80 000	462	462	0	80 000
Prêt Court terme	2	0.60	55 000	393	393	0	55 000



Trésorerie

Le Syndicat mixte bénéficie de 3 lignes de trésorerie :

Crédit Mutuel	300 000 €
Caisse d'Épargne	175 000 €
Banque Postale	110 000 €

La trésorerie du Syndicat mixte reste toujours très tendue, du fait des retards d'engagement et de paiement des crédits du FEADER. Un travail important a été mené afin de permettre une mobilisation plus rapide des soldes de subventions du Conseil régional.